

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 08 décembre 2021

**Réforme de l’assurance chômage : lancement d’un appel à manifestation d’intérêt pour développer les groupements d’employeurs et lutter contre le recours aux contrats courts**

**Dans le cadre de la mobilisation du Gouvernement pour réduire les contrats courts et améliorer la qualité des emplois, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion a lancé un appel à manifestation d’intérêt (AMI) pour soutenir le développement des groupements d’employeurs, à l’occasion d’un déplacement à Roissy-en-France ce jour.**

Depuis 2017, le Gouvernement s’est engagé dans une stratégie de réduction des contrats courts et d’amélioration de la qualité des emplois. Ces types de contrat ont explosé de 250% ces quinze dernières années, bloquant des centaines de milliers de travailleurs dans des trappes à précarité, avec un impact réel sur leurs conditions de travail et leur vie quotidienne.

Un plan d’actions s’appuyant sur la réforme de l’assurance-chômage avec la création du « bonus-malus » a été mis en place, afin d’inciter les entreprises à proposer des contrats de meilleure qualité, en développant des alternatives aux contrats courts, parmi lesquelles les groupements d’employeurs.

Hors secteur agricole, 800 groupements d’employeurs sont dénombrés en France, employant plus de 15 000 salariés. Ils permettent notamment aux entreprises d’accéder à des salariés qualifiés dans des territoires ou des filières où il existe des tensions de recrutement, de partager et de fidéliser ces salariés et de sécuriser leurs recrutements. Pour les salariés, c’est l’assurance d’avoir une relation d’emploi avec un seul employeur – le groupement – tout en ayant la possibilité de travailler pour plusieurs entreprises, de bénéficier d’un contrat de travail unique – 75% des emplois sont à temps plein et 70% des salariés sont en CDI –, de sécuriser leur emploi malgré les aléas économiques et d’enrichir leur parcours professionnel avec différentes expériences et environnements de travail.

Les groupements d’employeurs jouent donc un rôle déterminant pour améliorer la qualité de l’emploi et réduire les tensions de recrutement.

C’est pourquoi le Gouvernement entend soutenir leur développement et inciter les acteurs économiques à en constituer de nouveaux, à travers le lancement de cet appel à manifestation d’intérêt pour lequel une enveloppe de quatre millions d’euros est mobilisée. Les remontées des projets sont attendues jusqu’à mi-janvier. Les projets sélectionnés bénéficieront d’un financement dédié et d’un soutien en ingénierie.

Pour **Elisabeth Borne**, « *le développement des groupements d’employeurs est essentiel pour lutter contre les contrats courts. Ces structures sont encore trop peu utilisées aujourd’hui alors qu’elles permettent de réduire les difficultés de recrutement des entreprises tout en améliorant la qualité des emplois proposés. L’AMI que nous lançons permettra d’y remédier et de poursuivre notre action en faveur de l’emploi durable* ».